

Pas de jeux on fait la chasse aux moustiques

Le moustique vit dans un rayon de 150 mètres. Il est donc né chez vous ou à proximité ! Pour s'en débarrasser, une seule solution : supprimer les eaux stagnantes où il pond ses œufs et prolifère.

****Mettez à l'abri ****

- Cendriers ou petits objets (Jouets d'enfants, même les plus petits)
- Seaux et arrosoirs
- Poubelles, caisses, pots
- Brouettes...

****Videz au moins après chaque pluie ****

- Coupelles de pots de fleurs (astuce : mettez-y du sable ! La plante y puisera l'eau sans que le moustique puisse y pondre)
- Gammelles pour animaux
- Pieds de parasol
- Plis de bâches (mobiliers de jardin, piscine...)
- Pluviomètres...

****Nettoyez pour faciliter l'écoulement des eaux ****

- Gouttières, chéneaux (assurez une pente suffisante pour éviter la stagnation)
- Regards d'eau de pluie
- Rigoles ouvertes ou couvertes de grille
- Bondes et siphons d'évacuation d'eau (fontaines, évier...)

****Couvrez avec un voile ou une moustiquaire ****

- Récupérateurs d'eau de pluie (même avec un couvercle, le moustique peut entrer ; vérifiez-les chaque semaine et scellez-les correctement si des larves sont présentes)
- Bidons et fûts laissés à l'extérieur

****Entretenez : ****

- Terrasses sur plots, caillebotis
- Pompes de relevage, Bornes d'arrosage
- Bassins et mares (introduisez des poissons friands de larves)
- Piscines (veillez au bon dosage du chlore)



Sur le site de la ville du Versoud, les bédouins peuvent pré-réserver leur piège à moustique avant le 31 mai!!

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES



Romain BERTOUT
1 Avenue du Vercors
38240- MEYLAN

+ de 200 portefeuilles en Isères



Romain BERTOUT vous propose sa gazette immobilière

VOTRE GAZETTE LOCALE

NUMÉRO 2

Avril-Juin 2023



Chers lectrices et chers lecteurs,

Dans la gazette précédente, on n'en parlait, dans celle-ci il est arrivé. C'est officiellement le printemps. Que vous souhaitiez vendre, acheter ou rénover, **c'est le moment de passer à l'action.**

Dans cette gazette, je vous aide à y voir plus clair. Vous prévoyez des travaux ?

Attention aux démarches administratives !

Déclaration préalable, permis de construire... Je vous explique tout pour éviter les erreurs.

Et si vous vendez ? Mai et juin sont parfaits pour attirer les acheteurs. Je vous donne quelques conseils pour réussir votre vente.

L'immobilier, c'est avant tout une aventure, et je suis là pour vous guider. Bonne lecture

Les mises en vente en Avril et Mai

Dans la précédente édition, je vous avais promis des conseils pour vendre votre bien immobilier sans agence. Si vous commencez votre mise en vente en avril ou mai, voici les étapes essentielles.

- ◆ Pour un appartement :
 - Mettez en valeur la lumière ☀️ : ouvrez les rideaux, organisez les visites en journée et ajoutez des luminaires pour un intérieur lumineux et accueillant.
 - Soignez les parties communes : un hall propre et bien entretenu donne une bonne première impression aux acheteurs (au moins votre pallier).
- ◆ Pour une maison :
 - Valorisez votre extérieur 🌿 : Tondez la pelouse, taillez les haies et ajoutez des fleurs pour un effet coup de cœur immédiat.
 - Effectuez les petites réparations 🛠️ : un portail qui grince rajoute un prétexte de négociation 😊.
- ◆ Pour tous les biens :
 - Estimez votre bien correctement, sans passion ni surestimation... Ou faites le faire par un professionnel
 - Préparez les documents essentiels : diagnostics, titres de propriété, ... Un dossier complet rassure les acheteurs et accélère la vente.

Avec ces bases solides, vous démarrez du bon pied pour vendre rapidement ! 🚀

Ces règles restent génériques. Chaque commune peut avoir ses propres règles, et il est important de comprendre ces procédures. Je reste disponible si vous avez besoin d'aides et d'informations.



Fenêtre, porte fenêtre :

Création, changement : DP
Remplacement à l'identique : aucune formalité sauf secteur protégé

Photovoltaïque sur le toit :

DP

Fenêtre de toit de type velux :

DP
Remplacement à l'identique : aucune formalité sauf secteur protégé

Toit, tuiles :

DP
Remplacement à l'identique : aucune formalité sauf secteur protégé

Extension :

- 40m² : DP (si SP totale ≤ à 150 m²)
+ 40m² : PC
(en zone urbaine y compris les lotissements)

Garage si accolé à l'habitation :

- 40m² : DP (si SP totale ≤ à 150 m²)
+ 40m² : PC

Véranda, terrasses couvertes :

≤ 40m² : DP (si SP totale ≤ à 150 m²)
+ 40m² : PC
(en zone urbaine y compris les lotissements)

Façades, ravalement, bardage :

DP
Si teinte identique : aucune formalité sauf secteur protégé

Cabane, abris de jardins, appentis :

< 5m² : aucune formalité sauf secteur protégé
≤ 20m² : DP
> 20m² : PC

Mur de clôture, clôture :

DP

Terrasse non couverte de plein pied (béton ou bois) :

Sans surélévation, quelle que soit la surface : aucune formalité sauf secteur protégé.

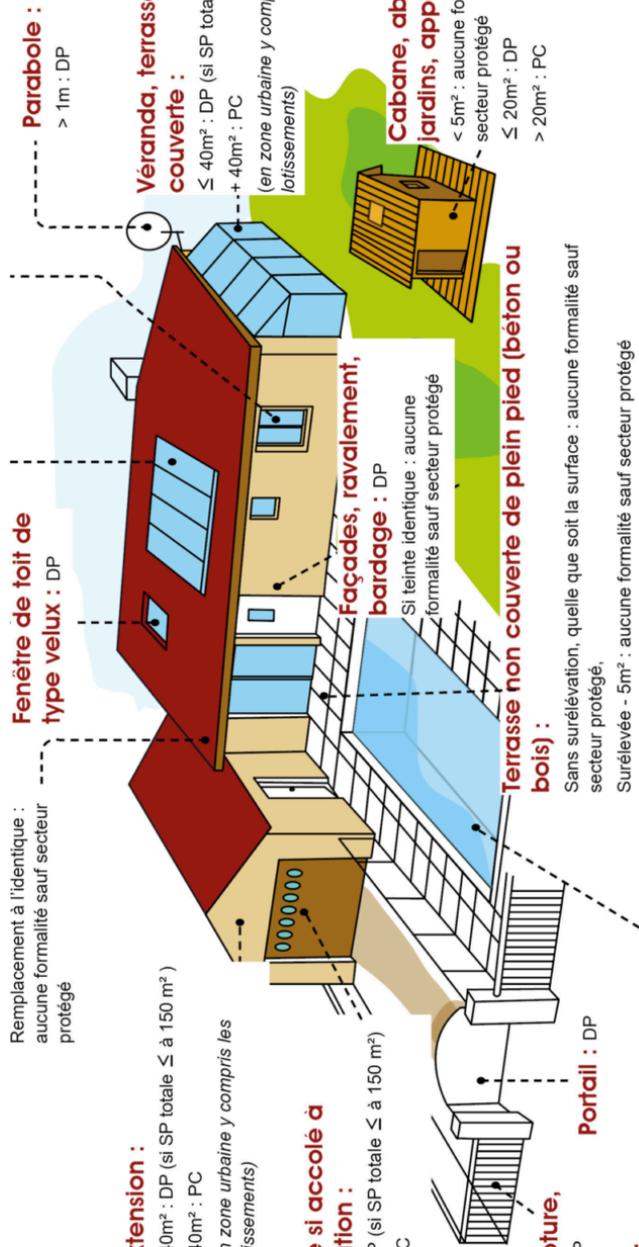
Piscine :

≤ 10m², non couverte : aucune formalité sauf secteur protégé
≤ 100m², non couverte : DP
≤ 100m² avec couverture de moins de 1,80m de haut : DP
> 100m² : PC

DP : Déclaration préalable

PC : Permis de construire

SP : Surface plancher



Biens vendus, à vendre et à venir



Acte de vente signé pour cette charmante maison de ville avec ses 5 chambres et 4 salles de bain. Une cours et un jardin pour y placer la table de pingpong et les balançoires



Maison 417000
DPE A B C D E F G
GES A B C D E F G

Ce T3 à trouver preneur. Les rafraîchissement vont avoir lieu très prochainement. Il sera apte à accueillir un couple avec enfant ou des étudiants pour de la colocation



Appartement 131000€
Beau T4 proche Rocade et C7. Pour une famille ou de la colocation
Saint MARTIN D'HÈRES

DPE A B C D E F G
GES A B C D E F G
3
61m²
RDC

Spacieux et Lumineux – Appartement 4 Pièces à Saint-Martin-d'Hères
Idéal pour une famille ou un investissement locatif rentable !
Localisation stratégique – Situé à Saint-Martin-d'Hères, cet appartement de 61 m² offre un cadre de vie confortable et fonctionnel, parfait pour une famille ou une colocation meublée.